

« Il suffit d'une minuscule graine  
d'espoir pour planter tout un champ de  
bonheur... et d'un peu plus de patience  
pour lui laisser le temps de pousser. »



08.10.2017

C.Géhin



# ECRI-FLASH

NEWSLETTER N°21

Octobre 2017

## 1/2 JOURNÉE CITOYENNE



La demi-journée citoyenne a eu lieu dimanche 8 octobre 2017.

Nous remercions les personnes présentes au nombre de 25 ce dimanche matin, début à 8 h30 avec le café et les brioches. Départ à 9 heures, formation de 2 équipes pour se partager les quartiers en vue du nettoyage, arrachage des herbes sur les trottoirs et nettoyage des caniveaux.

La majorité des rues du village ont été faites.

Retour place de la mairie à 11 heures pour nos deux équipes, suivie de la plantation de 2 arbres, un offert par la société « Artisan de votre Jardin » et un par la société « DCL », artisans du village, que nous remercions ; ces arbres ont été plantés un place de la mairie et le second derrière l'Eglise.

Jardinage et nettoyage finis, rendez vous était donné à la salle polyvalente pour partager le verre de l'amitié offert par la mairie ; ce dernier a été suivi d'un pique-nique qui s'est déroulé dans la bonne humeur et le partage avec tous. Nous prenons note de refaire cette manifestation l'an prochain.

### INFOS MAIRIE OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi 14 h à 18 h

Mardi 14 h à 17 h

Judi 14 h à 17 h

Vendredi 14 h à 18 h

Permanence Maire et Adjointes  
sur rendez-vous le samedi  
de 10 h à 12 h

TEL : 01.60.69.47.17

FAX : 01.60.66.63.32

E-mail :

mairie-les-ecrennes@wanadoo.fr

Site : [www.les-ecrennes.com](http://www.les-ecrennes.com)

TEL ECOLE: 01.60.66.56.10

TEL GARDERIE : 01.60.66.57.77



## INFOS DIVERSES



ECOLE

Le Maire et les membres du conseil municipal souhaitent la bienvenue à Mesdames Briens et Tregnier, les nouvelles institutrices.  
Effectif de l'école 2017-2018 =

**51 élèves**

Maternelle: 8PS—4MS—4GS

Elémentaire: 10CP- 8CE1-4CE2  
5CM1-8CM2

### Notre école passe au numérique !



L'école est maintenant équipée de tableaux interactifs (TBI) et de tablettes.

Bien évidemment, les élèves sont heureux ! Ils ont désormais la possibilité d'apprendre et de travailler autrement.

L'introduction des tablettes, dans la pratique pédagogique de la classe, a plusieurs objectifs, dont :

Motiver les élèves à s'impliquer dans les apprentissages par un outil qui correspond à l'évolution sociétale. Utiliser un outil numérique complet qui dynamise les apprentissages en rendant les élèves acteurs.

Le numérique encourage de nouvelles pratiques pédagogiques. , il ne remplace pas les manuels ou les crayons dans tous les domaines !

A. FACQUEZ

### Formation premiers secours

La mairie a offert aux habitants la possibilité de faire une formation aux premiers secours par l'intermédiaire de Cardiop (installateur des défibrillateurs). Elle a eu lieu le 21 octobre dernier, 52 personnes y ont assistées..

G. Nestel



**DATES  
A  
RETENIR**  
27 Novembre:  
Marché de Noël.

13 Janvier  
2018:  
Vœux du Maire.

## RETROSPECTIVE DE LA 1/2 JOURNEE CITOYENNE



## MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA MAIRIE

### Soirée du 13 juillet :



Soirée pizza sympathique que nous avons partagée ensemble, suivie de la retraite au flambeaux dans les rues du village, de retour nous avons clos cette soirée



par un bal animé qui s'est terminé à 2 h du matin.



A.Quertatani

### Le feu d'artifice

Cette année encore le feu d'artifice offert par la mairie était magnifique, il a eu lieu le samedi 23 septembre, veille de brocante, à la salle polyvalente ; nous avons profité de cette belle soirée qui s'est poursuivie auprès des différents forains (manèges, trampoline, auto-scooter...).



Photos réalisées par R.Saillet

A.Quertatani

## IMMERSION DES ELEVES DE CM2 AU COLLEGE

### Graines de champion



Le vendredi 20 octobre 2017, les élèves de CM2 ont été conviés à participer au Cross organisé par le collège Rosa Bonheur du Châtelet en Brie.

En jumelage avec la classe de 6ème 3, les élèves ont fait de belles foulées sur une distance de 1.2 km.

Résultats : un podium pour Nolan et Jolan (1er et second) sans oublier les copains qui n'étaient vraiment pas loin derrière.

Après l'effort, une restauration au self puis un après midi en immersion dans les salles de sciences.



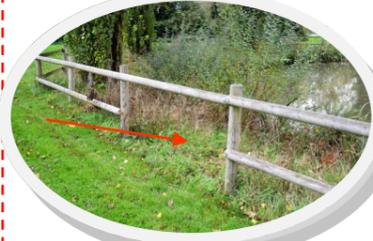
P.Défossé

## INFOS DIVERSES

### VANDALISME : CELA SUFFIT



Barrières petite mare



En effet la commune subit de nombreuses dégradations.

Quelques unes :

Saccage du bungalow que les jeunes devaient réhabiliter !!!

Poubelles jetées dans l'étang, ainsi que de nombreux détritus !!!

Feux de poubelles obligeant le déplacement des pompiers et de la Gendarmerie !!!

Destruction du mobilier urbain (sciage du banc sous l'abri de l'église, sciage des garde-corps vers l'étang) !!!

Panneaux d'affichage défoncés (Ecole & Eglise) !!!

Slalom en voiture dans les rues, sur les parkings et dans les cultures !!! Etc....

Mais que peut-il « germer » dans la tête de ces petits délinquants ? Quelques explications :

Manque d'éducation parentale ?  
Début d'aliénation cérébrale ?

Ce n'est pas tout. En effet, ils s'en sont pris au défibrillateur installé sur la façade de la salle polyvalente. Ils n'ont vraiment aucune conscience.

Comment comprendre et expliquer ce sabotage ?

Ils n'ont même pas conscience que ce matériel destiné à sauver une vie pourrait être la leur.



Défibrillateur



3631 Service gratuit + prix appel

Nouveau service de la Poste :



Les visites du facteur : un moyen de prévention contre l'isolement des personnes âgées

Même lorsqu'elles sont entourées par leur famille, les personnes âgées ont parfois besoin d'une assistance particulière pour communiquer un besoin de la vie quotidienne ou simplement discuter quelques minutes. La visite régulière du facteur permet de lutter contre l'isolement des personnes âgées en conservant un lien social et de rassurer la famille.



Une prestation de téléassistance

Grâce à un équipement connecté installé à domicile, votre parent peut contacter à tout moment (24h/24 et 7j/7) les équipes de téléassistance pour une alerte, une question ou juste un appel de convivialité.

## INFOS DIVERSES

Stationnement devant l'entrée carrossable de sa maison

C'est une infraction.



Est considéré comme gênant pour la circulation publique le stationnement d'un véhicule, sur le domaine public, devant l'entrée carrossable d'un immeuble riverain, même lorsqu'il est le fait de l'occupant de cet immeuble



La pose, sur la commune de LES ECRENNES, des compteurs LINKY (EDF) est envisagée en 2021.

### Vapotage

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, l'utilisation de la cigarette électronique est interdite dans certains lieux (établissements scolaires et établissements destinés à l'accueil, à la formation et à l'hébergement des mineurs, métros, trains, lieux de travail en *open space*...).



### Pacs : en mairie à partir du 1er novembre 2017

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).



### Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses *déchets ménagers* à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de *débroussaillage*, les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un *compost individuel*.

Néanmoins, dans une zone rurale ou péri-urbaine dépourvue de déchetterie dans laquelle aucun système de collecte n'est prévu, il est possible de faire brûler ses déchets verts dans son jardin sous *certaines conditions et autorisations*.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€.( nuisances olfactives, fumées, risques d'incendie).

Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsque ces prescriptions ne sont pas respectées.



A.Quertatani

## ASSOCIATIONS

### FOYER RURAL

#### Brocante :

Très belle journée ensoleillée pour la brocante organisée par le Foyer Rural, qui a été un succès pour les organisateurs comme pour les exposants,



rendez vous l'année prochaine.

#### Loto :

Les trois associations de les Ecrennes (le foyer rural, l'Asle et le bouchon Ecrennois) vous remercient d'être venus si nombreux à notre loto annuel. Une très belle journée qui a fait des heureux, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.



#### Journée récréative :



Nous voulions vous faire profiter de nos retrouvailles pour cette rentrée 2017, si vous désirez nous rejoindre n'hésitez pas à contacter le foyer rural 06.31.57.18.43



### le Foyer Rural RECHERCHE

Dans quelques mois se sera Noël.

Afin d'égayer notre village en cette occasion, j'ai un projet que j'aimerais réaliser avec votre aide. En accord avec Mr le Maire, ce projet consiste à faire une décoration de Noël près de la Mairie et École, en employant des matériaux de récupération comme par exemple des : Boules de Noël, guirlandes non électriques, boîtes de chaussures où autres fonds de pots de peintures, quelques morceaux de planches.

Et, pour ceux qui le désirent, un coup de main. Merci de votre coopération.

Vous pouvez me joindre au : 06 05 41 98 86 JACOTTE



## ASSOCIATIONS



### Le Collectif des Parents d'Élèves

Présentation du nouveau Bureau

Présidente : Madame Séverine BARNIER

Trésorière : Madame Patricia DEFOSSE

Secrétaire : Madame Sylvaine PRAVET

Date à retenir :

Le 26/11/2017 : Marché de Noël, un stand sera tenu par le collectif, nous comptons sur votre aide pour la réalisation de crêpes et gâteaux.

Le 02/12/2017 : Livraison des sapins de Noël, un bon de commande sera distribué dans vos boîtes aux lettres très prochainement.

## L'A.S.L.E

Bonjour à tous,  
que de bonnes nouvelles : plus de licenciés, plus de dirigeants, un groupe homogène pour réussir une saison pleine de promesse...

Je remercie par avance les dirigeants :

Mrs LAFOSSE CHRISTIAN : entraîneur adjoint

NOEL PASCAL : sélectionneur adjoint

CONGALVES PHILIPPE: arbitre de touche

LEYSSENOT THOMAS : arbitre de touche adjoint



les licenciés sont au nombre de 23 pour ce début de saison et en

attente de 3 de plus pour la mi-saison...

Voici quelques informations, en vous remerciant de votre lecture, et vous dis à bientôt sur les terrains pour encourager ceux qui représentent fièrement votre commune sur toute la Seine et Marne .

Le Coach : Jean-Yves LE MEE

Le Coach, J.Y. LE MEE



## TRAVAUX REALISES

### LES TOITURES

Comme indiqué dans l'écriteau précédent, la rénovation de toitures des bâtiments communaux s'est poursuivie fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017 par la bibliothèque, le hangar, et pour finir l'école fin août juste avant la rentrée scolaire.



Hangar-atelier



Bibliothèque



Ecole

### Eglise

Un échafaudage a été installé dans l'église pour la réparation des vasistas, changement des vitres cassées, nettoyage et graissage des commandes d'ouverture, fermeture. Une meilleure ventilation et le barrage des oiseaux sont ainsi obtenus.



Travaux au cimetière : Zone pilote : végétalisation des allées du cimetière

Dans le cadre de la protection de la nappe phréatique et de réduction des pesticides, la commune signataire de la charte de Champigny s'engage dans la végétalisation et la gestion différenciée de ses espaces verts. Aussi à titre expérimental, la commune souhaite enherber certaines allées du cimetière afin d'installer une couverture végétale propre et entretenue plutôt que de lutter contre, et de supprimer l'application de produits phytosanitaires. Cette action permettra à terme d'embellir ce lieu en collaboration avec AQUIBrie et de son animateur Mr PARIS Michaël.

G. Nestel



## AU SUJET DE LA PROPRETÉ DU VILLAGE

### AU SUJET DES TROTTOIRS

A la suite des engagements pris, par référence aux obligations environnementales, d'arriver à zéro traitement phytosanitaire, les herbes ont envahi nos trottoirs. Les employés communaux n'interviennent, pour le nettoyage des trottoirs, qu'en fonction de leur charge de travail.

Quant aux déjections canines !!!!  
Aussi, quelles sont les solutions ?



#### I Appel au civisme

Bien qu'il n'existe pas d'obligation de principe, (sauf en temps de neige et de verglas) pour les riverains, de nettoyage du trottoir situé devant leur habitation il est souhaitable que « chacun y mette du sien » Cela vous « coûtera » quelques heures. Mais quelle satisfaction pour tous !.

#### II Maire

Le Maire peut juger, qu'il est préférable et opportun de sous-traiter cet entretien aux riverains de ces voies, chacun au droit de sa façade. Cette possibilité lui est ouverte, la jurisprudence administrative ayant reconnu au Maire la possibilité de prescrire par arrêté aux habitants de procéder au nettoyage du trottoir situé devant leur habitation.

#### III Entreprise privée

Une troisième possibilité consiste à signer un contrat avec une entreprise qui se chargera du nettoyage des trottoirs. Le coût devra être absorbé par augmentation de la Taxe Foncière !  
Cette solution devrait plaire aux Ecrennoises & Ecrennois

*J.N. Prioux*

### AU SUJET DES HAIES ET ARBUSTES

Il est utile de rappeler que les propriétaires (et locataires) ont obligation de la taille et de l'élagage des arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux de signalisation, etc....

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, télécom et l'éclairage public.

**Nota :** Cela signifie que la taille doit se faire en limite de propriété. Le fait de ne pas tailler ses haies et de les laisser déborder au-delà des propriétés est une infraction au code de la Voirie Routière (amende de 1500 €) sachez que la responsabilité des propriétaires peut être engagée en cas d'accident. Aussi, quelles sont les solutions ?

**I propriétaires :** Tout propriétaire fait le nécessaire pour couper les branches qui dépassent la limite séparative. C'est la bonne solution.

**II Maire :** L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les Maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. Nous rappelons que la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

**III Absence des solutions I & II :** Le Maire peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR restée sans effet.

**Nota :** Solutions II & III à éviter car il est extrêmement désagréable, pour les élus, d'en arriver à cela.



*J.N. Prioux*

## AU SUJET DE LA PROPRETÉ DU VILLAGE

### AU SUJET DU FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Cette année, à la suite d'impératifs liés à la suite de remaniement du personnel et l'absence (en temps opportun) de membres de la commission communale le fleurissement printanier du village n'a pas pu être réalisé.

Nous le regrettons et recherchons des solutions pour pallier ce problème.

*J.N. Prioux*



Une solution parmi beaucoup d'autres:

### **Le Tapis horticole modulaire**



Un nouveau mode de fleurissement va être testé par notre commune.

La technique de fleurissement par mise en place de « tapis horticole modulaire » a été choisie pour gagner du temps sur les travaux de plantation, d'entretien et d'arrosage.

Le tapis horticole modulaire (THM) est un module (une sorte de sac) renfermant le substrat (terreau) nécessaire à la croissance des plantes, l'engrais à libération lente et un hydro-rétenteur afin de limiter les arrosages. Les plantes sont mises en culture sur ce support chez le fournisseur.

C'est donc un produit fini qui nous est livré, il ne reste plus qu'à le poser à l'endroit voulu et suivant le dessin choisi.

De dimension facile à manipuler (0,50 m x 1,00 m) et léger, chaque tapis se positionne sur la surface choisie, par simple juxtaposition.

Un paillage à base de fines écorces de pin vient achever le travail en masquant le filet constituant le tapis et en uniformisant la surface du massif.

L'effet esthétique est quasiment immédiat et l'entretien est réduit par rapport à un fleurissement par plantation de plantes en godet, car il ne nécessite que peu de maintenance et demande un arrosage moins fréquent.

De plus, chaque tapis se découpe facilement afin de s'adapter à toute forme de massif ou de jardinière. Différentes associations de plantes sont au catalogue du fournisseur.



*E.Pierre*